



Ernst & Young Inc.
800, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 1900
Montréal (Québec) H3B 1X9

Tél./Tel: +1 514 875 6060
Télec./Fax: +1 514 879 2600
ey.com

Le 26 février 2014

Aux créanciers de Compagnie de Papier White Birch (aujourd'hui « Succession Compagnie WBPC ») et de certaines de ses filiales et sociétés affiliées¹ (les « Sociétés » ou « WB »)

Objet : Procédure pour faire valoir des réclamations contre les administrateurs ou dirigeants pour des faits survenus lors du ou après le dépôt des procédures en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*² (la « LACC ») le 24 février 2010

Nous vous écrivons aujourd'hui en notre qualité de Contrôleur nommé par la Cour supérieure du Québec pour le district judiciaire de Montréal, siégeant en Chambre commerciale (le « **Tribunal** »), dans l'affaire mentionnée en titre.

Réclamations contre les administrateurs ou dirigeants

Vous vous souviendrez qu'une procédure relative aux réclamations a été mise en œuvre par les Sociétés en conformité avec une ordonnance rendue par le Tribunal le 6 mai 2010. La procédure décrite dans la présente lettre ne remplace pas la procédure qui a été mise en œuvre par le passé. Vous n'avez pas à déposer à nouveau une preuve de réclamation contre les Sociétés, à moins que votre réclamation n'ait changé.

La procédure décrite dans la présente lettre est limitée à identifier et faire valoir les réclamations que certains créanciers pourraient faire valoir contre les administrateurs et dirigeants de WB, en cette qualité, **relativement à des faits survenus le ou après le 24 février 2010**, et la procédure décrite dans la présente lettre s'appliquera uniquement aux réclamations décrites dans l'Ordonnance relative à la Procédure de réclamation A&D (telle que définie ci-après) (chacune une « **Réclamation A&D** »).

Procédure de réclamation A&D

Sur ordonnance de l'honorable juge Robert Mongeon, j.c.s., rendue en vertu de la LACC le 10 février 2014 (l'« **Ordonnance relative à la Procédure de réclamation A&D** »), dont copie peut être obtenue sur le site web du Contrôleur au www.ey.com/ca/WhiteBirch, WB a été autorisée à entreprendre une procédure de réclamation aux fins de déterminer, régler ou éteindre les réclamations contre les administrateurs et dirigeants de WB relativement à des faits survenus le ou après le 24 février 2010 (la « **Procédure de réclamation A&D** »).

¹ Les entités visées par l'Ordonnance initiale sont les suivantes (les noms actuels de ces entités sont indiqués entre guillemets): White Birch Paper Holding Company (« Estate WBPHC Company »), Compagnie de Papier White Birch (« Succession Compagnie WBPC »), Commandité Stadacona Inc. (« Succession SGPI »), La Compagnie de Papier Épinette Noire Inc. (« Estate BSPI Inc. »), Commandité F.F. Soucy Inc. (« Succession FFSGPI »), 3120772 Nova Scotia Company, Arrimage de Gros Cacouna Inc. (« Succession GCSI »), Papier Masson Ltée (« Succession PML Inc. »), Stadacona S.E.C. (« SSEC S.E.C. »), F.F. Soucy S.E.C. (« FFS S.E.C. ») et F.F. Soucy, Inc. et associés, Société en commandite (« FFSIA S.E.C. »).

² L.R.C. 1985, ch. C-36, dans sa version modifiée.

La Procédure de réclamation A&D s'adresse à toute personne croyant avoir une Réclamation A&D de quelque nature que ce soit à l'encontre d'un administrateur ou dirigeant de WB sous la LACC.

Trousse de réclamation A&D

Une trousse de réclamation (chacune une « **Trousse de Réclamation A&D** ») comprenant une copie de la présente lettre, l'Ordonnance relative à la Procédure de réclamation A&D, un formulaire de preuve de réclamation (« **Preuve de réclamation A&D** »)³ et une feuille de directives pour vous aider à le remplir, peut être obtenue sur le site web du Contrôleur au www.ey.com/ca/WhiteBirch. Une trousse de réclamation A&D peut aussi être obtenue en communiquant avec le bureau du Contrôleur, au (877) 694-3422 ou par télécopieur au (514) 395-4933 en indiquant votre nom, adresse, numéro de télécopieur ou adresse électronique. Lorsque le Contrôleur disposera de ces renseignements, il vous enverra dès que possible un autre formulaire de Preuve de réclamation A&D ou une Trousse de réclamation A&D.

Si vous croyez avoir une Réclamation A&D contre un administrateur ou dirigeant de WB, nous vous demandons de bien vouloir remplir la Preuve de réclamation A&D et de nous la retourner dès que possible, mais, dans tous les cas, au plus tard à la Date limite de réclamation A&D (comme définie ci-après).

Pour toute question se rapportant à la Procédure de réclamation A&D, veuillez communiquer avec Ernst & Young Inc., Contrôleur nommé par le Tribunal, à l'adresse indiquée ci-dessous.

Tous les avis et demandes de renseignements se rapportant à la Procédure de réclamation A&D doivent être adressés comme suit :

**Ernst & Young Inc., Contrôleur nommé par
le Tribunal de Succession Compagnie WBPC et al.**
800, boul. René-Lévesque Ouest, Bureau 1900
Montréal (Québec) H3B 1X9

Objet : Réclamations WB

**Téléphone : (877) 694-3422
Télécopieur : (514) 395-4933**

Pour les Créanciers présentant une Preuve de réclamation A&D

Si vous croyez avoir une Réclamation A&D contre un administrateur ou dirigeant de WB, vous devrez déposer une Preuve de réclamation A&D dûment remplie auprès du Contrôleur. Toute Preuve de réclamation A&D devra être reçue par le Contrôleur au plus tard à 17h00 (heure de Montréal) le 11 avril 2014 (« **Date limite de réclamation A&D** »), à moins que le Tribunal n'ordonne que la Preuve de réclamation A&D soit acceptée après cette date, à défaut de quoi vous perdrez à jamais le droit de faire valoir une Réclamation A&D contre les administrateurs ou dirigeants de WB et de recevoir dans le cadre de tout plan d'arrangement éventuel de WB une distribution en lien avec ladite Réclamation A&D.

³ Dans les présentes ou dans la Preuve de réclamation A&D, les termes débutant par une lettre majuscule qui n'y sont pas définis doivent recevoir le sens qui leur est donné dans l'Ordonnance relative à la Procédure de réclamation A&D.

Il incombera à chaque créancier d'obtenir au besoin une preuve de la livraison de ladite Preuve de réclamation A&D par le mode de livraison de son choix. Le Contrôleur ne donnera aucun accusé de réception.

Pour les Créanciers aux États-Unis

Il n'y aura aucune procédure de réclamation A&D distincte pour les créanciers américains des entités visées par la procédure en vertu de la LACC. Certaines des entités du groupe WB⁴ ont demandé et obtenu des mesures de reconnaissance aux termes du chapitre 15 du *Bankruptcy Code* des États-Unis⁵. Dans le cadre de ladite procédure, l'Ordonnance relative à la Procédure de réclamation A&D est en voie d'être reconnue en vertu du chapitre 15 du *Bankruptcy Code*, et tous les créanciers américains de ces entités seront par la suite liés par l'Ordonnance relative à la Procédure de réclamation A&D.

La procédure exposée aux présentes et l'Ordonnance relative à la Procédure de réclamation ne visent pas les créanciers de Estate BipCo LLC (anciennement Bear Island Paper Company, LLC) (« **BipCo** »). BipCo est une filiale de Succession WBPC qui exerce ses activités aux États-Unis. BipCo n'est pas une compagnie débitrice dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC, ayant plutôt intenté sa propre procédure de réorganisation en vertu du chapitre 11 du *Bankruptcy Code*. Pour en savoir plus sur BipCo, nous vous invitons à consulter le site web de l'agent des réclamations nommé dans le cadre de sa procédure de réorganisation à l'adresse www.gardencitygroup.com/cases/bip/.

Dépôt de la Preuve de réclamation A&D

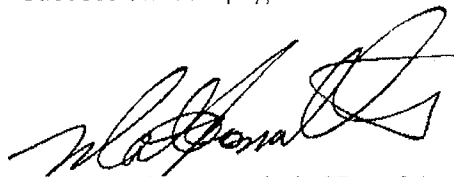
Pour ceux qui croient détenir une réclamation contre les administrateurs et les dirigeants de WB relativement à des faits survenus le ou après le 24 février 2010, nous ne pouvons trop insister sur l'importance de remplir et de nous retourner la Preuve de réclamation A&D avant la Date limite de réclamation A&D.

Nous espérons que vous trouverez le tout conforme, et nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez des questions concernant la Procédure de réclamation A&D.

Veuillez recevoir nos salutations distinguées.

ERNST & YOUNG INC.

Contrôleur nommé par le Tribunal dans l'affaire du
plan d'arrangement proposé de
Succession Compagnie WBPC et al.



Par : Martin Rosenthal, CPA, CA, CIRP
Premier vice-président

⁴ Les entités qui ont demandé et obtenu des mesures d'allégement en vertu du chapitre 15 du *Bankruptcy Code* des États-Unis sont Succession WBPC, Succession SGPI, Succession PML Inc., SSEC S.E.C., FFS S.E.C. et FFSIA S.E.C.

⁵ U.S. Code, Title 11.



Ernst & Young Inc.
800, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 1900
Montréal (Québec) H3B 1X9

Tél./Tel: +1 514 875 6060
Télec./Fax: +1 514 879 2600
ey.com

February 26, 2014

To the Creditors of White Birch Paper Company (now known as "Estate WBPC Company") and various subsidiaries and affiliates¹ (the "Companies" or "WB")

Re: Procedure for filing claims against directors or officers in connection with facts arising on or after the filing of proceedings under the *Companies' Creditors Arrangement Act*² ("CCAA") on February 24, 2010

We are writing to you today in our capacity as Monitor appointed by the Superior Court of Quebec for the judicial district of Montreal, sitting in Commercial division (the "**Court**"), in the above-captioned matter.

D&O Claims

You may recall that a claims process was undertaken by the Companies pursuant to an order of the Court made on May 6th, 2010. The process described in the present letter does not replace or supersede the claims process that was undertaken at that time. Your claim filed in connection with the said claims process does not need to be re-filed or resubmitted, unless it has changed.

The process described in the present letter is limited to identifying and asserting claims that creditors have or may have against the directors and officers of WB, in that capacity, **in connection with facts arising on or after February 24th, 2010**, and the process described in this letter addresses specific claims as described in the D&O Claims Procedure Order (defined later in this text) (each a "**D&O Claim**").

D&O Claims Procedure

By order of the Honourable Robert Mongeon j.s.c. issued under the CCAA on February 10, 2014 (the "**D&O Claims Procedure Order**"), a copy of which can be obtained from the Monitor's website at www.ey.com/ca/WhiteBirch, WB has been authorized to conduct a claims procedure for the identification, resolution and barring of claims against directors and officers of WB in connection with facts arising on or after February 24, 2010 (the "**D&O Claims Procedure**").

¹ The names of the entities subject to the Initial Order are the following (their present names are in quotation marks): White Birch Paper Holding Company ("Estate WBPHC Company"), White Birch Paper Company ("Estate WBPC Company"), Stadacona General Partner Inc. ("Estate SGPI Inc."), Black Spruce Paper Inc. ("Estate BSPI Inc."), F.F. Soucy General Partner Inc. ("Estate FFSGPI Inc."), 3120772 Nova Scotia Company, Arrimage De Gros Cacouna Inc. ("Estate GCSI Inc."), Papier Masson Ltée. ("Estate PML Inc."), Stadacona L.P. ("SSEC L.P."), F.F. Soucy L.P. ("FFS L.P.") and F.F. Soucy, Inc. & Partners, Limited Partnership ("FFSIA L.P.").

² R.S.C 1985, c. C-36, as amended.



The D&O Claims Procedure is intended for any person asserting a D&O Claim of any kind whatsoever (as defined in the D&O Claims Procedure Order) against any director or officer of WB, in that capacity.

D&O Claims Package

A claims package (each a "**D&O Claims Package**"), comprised of a copy of this notice, the D&O Claims Procedure Order, a form of a proof of claim ("**D&O Proof of Claim**")³, and an instruction sheet to assist you in completing same, can be obtained from the Monitor's website at www.ey.com/ca/WhiteBirch. A D&O Claims Package can also be obtained by contacting the Monitor by telephone at (877) 694-3422 or by fax (514) 395-4933 and by providing particulars as to your name, address, facsimile number and/or e-mail address. Once the Monitor has this information, you will receive, as soon as practicable, an additional D&O Proof of Claim form or a D&O Claims Package.

If you believe that you have a D&O Claim against a director or officer of WB, or all of them, we ask that you kindly complete and return to us the D&O Proof of Claim at your earliest convenience, and in any event no later than the D&O Claims Bar Date (as defined hereinafter).

If you have any questions regarding the D&O Claims Procedure, please contact Ernst & Young Inc., the Court-appointed Monitor, at the address provided below.

All notices and enquiries with respect to the D&O Claims Procedure should be addressed to:

Ernst & Young Inc., Court-appointed Monitor
of Estate WBPC Company et al.
800, Boul. René-Lévesque West
Suite 1900
Montréal, Québec H3B 1X9

Attention: WB claims

Telephone: (877) 694-3422
Telecopier: (514) 395-4933

For Creditors Submitting a D&O Proof of Claim

If you believe that you have a D&O Claim against a director or officer of WB, you will have to file with the Monitor a duly completed D&O Proof of Claim. D&O Claims must be received by the Monitor at the latest by 5:00 p.m. (Montréal Time) on April 11th, 2014 (the "**D&O Claims Bar Date**"), unless the Court orders that the D&O Proof of Claim be accepted after that date, failing which you will be forever barred from advancing a D&O Claim against directors or officers of WB and from receiving a distribution under any plan of arrangement on account of such D&O Claim.

Creditors shall be responsible for obtaining proof of delivery, if required, of such D&O Proof of Claim through their choice of delivery method. No acknowledgement of receipt will be provided by the Monitor.

³ Defined terms herein or in the D&O Proof of Claim form which are not defined herein or in the D&O Proof of Claim form shall have the meaning ascribed thereto in the D&O Claims Procedure Order.

For Creditors in the U.S.

There will not be a separate D&O claims procedure for the U.S. creditors of the entities affected by the CCAA proceedings. Some of the entities in the WB group⁴ have sought and obtained relief under Chapter 15 of the U.S. *Bankruptcy Code*⁵. The D&O Claims Procedure Order is in the process of being recognized pursuant to Chapter 15 of the *Bankruptcy Code*, in connection with the proceedings initiated by these entities, and thereafter all U.S. creditors of these entities shall be bound by the D&O Claims Procedure Order.

The proceedings herein and the D&O Claims Procedure Order do not affect the creditors of Estate BipCo LLC (f.k.a. Bear Island Paper Company, LLC) ("**BipCo**"). BipCo is a subsidiary of Estate WBPC Company with activities in the U.S. BipCo is not an applicant in the proceedings under the CCAA, and has commenced its own restructuring proceedings under Chapter 11 of the *Bankruptcy Code*. For information regarding Bear Island, please consult the website of the claims agent appointed in its restructuring proceedings, at www.gardencitygroup.com/cases/bip/.

Filing the D&O Proof of Claim

Again, if you believe that you have a claim against the directors and officers of WB relating to facts arising on or after February 24, 2010, we cannot stress enough the importance of completing and returning to us the D&O Proof of Claim before the D&O Claims Bar Date.

We trust you will find the foregoing satisfactory. Please do not hesitate to contact us if you have any question regarding the Claims Procedure.

Yours very truly,

ERNST & YOUNG INC.

in its capacity as Court appointed Monitor in the
matter of the proposed plan of arrangement of
Estate WBPC Company et al.



Per: Martin Rosenthal, CPA, CA, CIRP
Senior Vice President

⁴ The entities which requested relief under Chapter 15 of the Code are Estate WBPC Company, Estate SGPI, Estate PML Inc., SSEC L.P., FFS L.P., and FFSIA L.P.

⁵ U.S. Code, Title 11.